

Image not found or type unknown



Maintien de salaire sur les 3 jours de carence arrêt maladie

Par **pourquoipas86**, le **23/03/2011** à **19:56**

Bonjour, rnJ'ai été en arrêt maladie du 2 au 4 mars 2011. Aujourd'hui je reçois mon bulletin de paie avec mon maintien de salaire notifié. Quelques heures après on me dit que mon employeur revient sur ce maintien. Je suis allée le voir pour plus d'informations: il me dit que c'est lui qui prenait la décision et qu'il n'avait pas assez de recul sur mon travail. Je suis actuellement en CDD de 18 mois depuis le 6 janvier 2011. La regulation de ces trois jours doit etre effectué sur le bulletin d'avril. A-t-il le droit de revenir sur la première notification du maintien de salaire 100%???rnMerci d'avance.rnLB